

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES FONCTIONS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (HQT)
(LE TRANSPORTEUR) RELATIVE A LA METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION
DES ELEMENTS DU RESEAU DE TRANSPORT PRINCIPAL**

1. Référence : Pièce [A-0052](#), R6, p. 3.

Préambule :

« Vérifier si au sein d'HQT il y a des transformateurs éleveurs qui ne sont pas classés RTP.

Réponse :

Au sein de HQT, il y a des transformateurs éleveurs qui ne sont pas classés RTP. »

De façon générale, les transformateurs éleveurs de centrales de production classées non RTP sont classés, par voie de conséquence, non RTP. La Régie souhaiterait avoir des clarifications en ce qui a trait à la réponse du Transporteur.

Demandes :

- 1.1 Veuillez préciser si parmi les transformateurs éleveurs classés non-RTP de HQT, certains sont des transformateurs éleveurs associés à des centrales classées RTP. Le cas échéant, veuillez justifier la classification non-RTP de ces transformateurs et fournir un schéma unifilaire d'une installation témoin.
- 1.2 Veuillez préciser si parmi les transformateurs éleveurs classés non-RTP de HQT, certains sont des transformateurs éleveurs associés à des groupes turbo-alternateurs classés RTP. Le cas échéant, veuillez justifier la classification non-RTP de ces transformateurs et fournir un schéma unifilaire d'une installation témoin.